



La vie du groupe A.A

Le rôle du président de comité

- Dans la plupart des groupes, il est élu pour un mandat d'un an. Il est le responsable principal au sein du comité. Une sobriété continue d'un an ou deux ans est souhaitable ainsi que la connaissance des 12 traditions et une expérience préalable dans les services
- Il coordonne les activités du groupe, en évitant confusion et malentendus. En cas de nécessité il peut se substituer aux serviteurs du groupe
- Il provoque régulièrement des réunions de comité et les préside en faisant régner pour le bien de tous, tolérance et sérénité
- Il prépare en coordination avec les membres du Comité les programmes de réunion.
- Il à la responsabilité du bon fonctionnement du groupe, précise à chacun sa tâche et s'assure de la bonne marche du groupe et de la bonne tenue du lieu de réunion
- Il applique la 11° tradition, cherchant « *l'attrait plutôt que la réclame* » et veillant à ce que le groupe donne une image digne des Alcooliques Anonymes aux personnes étrangères, notamment médecins, assistantes sociales, etc...
- Il est garant du respect des autres traditions et notamment de la 1° qui stipule

« Notre bien être commun devrait venir en premier lieu. Notre relèvement individuel dépend de l'unité du mouvement des AA..... »